

Extrait du Ville d'Avion

<http://ville-avion.fr/spip.php?article2231>

# Les accueils de loisirs du Mercredi

- Avion enfance -



Date de mise en ligne : jeudi 25 août 2016

---

Copyright © Ville d'Avion - Tous droits réservés

---

La Ville d'AVION propose aux enfants des activités culturelles, artistiques, des sorties éducatives et ludiques lors de l'Accueil de Loisirs du Mercredi.

Deux possibilités de participation :

À De 12h00 à 17h00 : Accueil de Loisirs avec repas. Dès la sortie de l'école (le mercredi à 12h00), les enfants, accompagnés par leurs animateurs, se rendent à la Maison de l'Enfant. La restauration y est prévue.

À De 14h00 à 17h00 : Accueil de Loisirs sans repas. Dans ce cas, les parents se chargent du transport de leurs enfants à 14h00 vers la Maison de l'Enfant.

Les activités se terminent à 17h00.

" Soit les enfants sont repris directement à la Maison de l'Enfant par les parents,

" Soit ils sont déposés dans les différents quartiers de la ville en bus

<a href="IMG/pdf/bus-2.pdf" title='PDF - 31.7 ko' type="application/pdf">

### Horaires bus

### Inscriptions :

☺ L'Accueil de Loisirs du Mercredi fait l'objet d'une inscription administrative au préalable.

☺ Chaque mardi, les familles nous signalent la présence de leurs enfants avant 17h00.

Ne seront pris en charge par les animateurs que les enfants inscrits et dont la présence aura été signalée le mardi par les parents.

Liste des documents à fournir pour inscrire votre enfant à l'accueil de Loisirs du Mercredi :

À Carte PASS AVION (uniquement si vous êtes d'AVION).

À Fiche sanitaire complétée.

À Attestation de responsabilité civile de votre enfant (ou attestation d'assurance extrascolaire).

À Notification des droits « Aides aux Temps Libres » (CAF).

À Photocopie du carnet de vaccination de l'enfant (ou Certificat médical attestant la mise à jour des vaccinations).